

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2024-142 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR – GRAPHISTE ET ASSISTANT COMMUNICATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2° ;

VU le Décret 2019-1414 du 19 Décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;

VU le tableau des effectifs existant ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire les besoins du service communication de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

Il est proposé :

La création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet afin d'assurer les fonctions de graphiste et assistant communication pour exercer les missions suivantes :

- Produire du matériel visuel avec créativité (incluant la recherche iconographique) pour tous types de supports de communication print et digital : affiches, flyers, brochures, rapport d'activité, dossier de presse, documents internes, signalétique, encarts publicitaires, infographies, graphisme pour les réseaux sociaux, la newsletter... en cohérence avec la charte graphique de la collectivité qui est à faire évoluer ;
- Participer à la mise en œuvre des actions courantes de communication :
 - o Contribution aux différents projets de communication de la communauté de communes de Haute-Tarentaise en assistant à des réunions techniques, en participant à la collecte des informations et à la rédaction ponctuelle de contenus ;
 - o Publications/ diffusions des évènements et actualités de la collectivité et des partenaires sur les réseaux sociaux (Facebook, appli Illiwap, LinkedIn à venir) ;
 - o Mise à jour des informations sur le site internet et les écrans tactiles installés au sein des services ;
 - o Participation à l'organisation et la mise en œuvre de projets événementiels en relation avec les partenaires et les élus ;
 - o Suivi administratif : mise à jour de l'outil de gestion de projets (Trello) pour le suivi du rétroplanning, entretien des fichiers de contacts (presse, institutions et partenaires), demande de devis auprès des fournisseurs (imprimeurs, agences, photographes,) et éditions des bons de commandes ;
 - o Suivi d'une revue de presse locale et envoi de courriers divers.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} Janvier 2025, un emploi de Graphiste et assistant communication dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Yannick AMET

Président



HAUTE
TARENTOISE
Communauté de Communes